

SICAV de droit français

SPIKO SICAV

SICAV à 3 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : Twenty First Capital
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux Comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

Twenty First Capital - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 - Paris

La SICAV SPIKO SICAV est constituée au 31 décembre 2025 de 3 compartiments :

- SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND
- SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND
- SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	6
2. Certification du Commissaire aux Comptes	8
3. Règles et méthodes comptables	14

Compartiment : SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND	15
4. Changements intéressant l'OPC	16
5. Rapport de gestion	17
6. Informations réglementaires	19
7. Comptes de l'exercice	24
8. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51

Compartiment : SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND	57
9. Changements intéressant l'OPC	58
10. Rapport de gestion	59
11. Informations réglementaires	61
12. Comptes de l'exercice	66
13. Annexe(s)	90
Caractéristiques de l'OPC	91

Compartiment : SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND	94
14. Changements intéressant l'OPC	95
15. Rapport de gestion	96
16. Informations réglementaires	98
17. Comptes de l'exercice	103
18. Annexe(s)	129
Caractéristiques de l'OPC	130

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L225-37-4 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

LISTE MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

(Article L225-37-4 alinéa 1° du code de commerce)

Ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux :

A. Fonctions et mandats au sein de Spiko SICAV

Nom	Mandat social
Paul-Adrien HYPPOLITE	Président
Antoine MICHON	Directeur Général
Guillaume GARCHERY	Administrateur indépendant
Jean-Marc JACOBSON	Administrateur indépendant
Pierre PERSON	Administrateur indépendant
Pablo VEYRAT	Administrateur indépendant

B. Fonctions et mandats au sein d'autres sociétés

M. Paul-Adrien HYPPOLITE

Société	Fonction / mandat
Spiko SAS	Président
Spiko Finance SAS	Président

M. Antoine MICHON

Société	Fonction / mandat
Spiko SAS	Directeur Général
Spiko Finance SAS	Directeur Général

M. Guillaume GARCHERY

Société	Fonction / mandat
Lalalee SASU	Président

M. Jean-Marc JACOBSON

Société	Fonction / mandat
RealToken Technologie Inc.	Co-CEO

M. Pierre PERSON

Société	Fonction / mandat
Up Only Co	Président
Pi Holding	Président

M. Pablo VEYRAT

Société	Fonction / mandat
Nocturlab SAS	Président
Sogipecc SAS	Président
SJP SCI	Dirigeant

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2 du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)
(Article L225-37-4 alinéa 3° du Code de commerce)

Non applicable.

Modalité d'exercice de la direction générale de Spiko SICAV (article L. 225-37-4, 4°, du Code de commerce)

Lors de la création de Spiko SICAV, il a été décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de Spiko SICAV est donc assumée par le directeur général.

2. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

SPIKO SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
TWENTY FIRST CAPITAL
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SPIKO SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Compartiment SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part les observations suivantes :

- La valorisation des titres de créances en portefeuille est réalisée selon la méthode du coût amorti entre le 27 octobre 2025 et le 30 décembre 2025. Cette méthode n'est pas autorisée par le règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires. L'article 29 du chapitre IV de ce règlement décrivant les règles de valorisation des fonds monétaires prévoit que les actifs de ces fonds sont valorisés au prix du marché ou, à défaut, en ayant recours à la valorisation par référence à un modèle. La situation est régularisée sur la valeur liquidative du 31 décembre 2025.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

- Le compartiment est exposé à hauteur de 100 % de son actif dans une devise autre que celle du compartiment le 24 octobre 2025. Cette situation n'est pas autorisée par le règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires qui dispose : *“Dans l'hypothèse où un fonds monétaire investirait dans des actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds monétaire, son gestionnaire serait censé couvrir entièrement le risque de change”*.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.03.26 16:55:31 +0100



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

SPIKO SICAV

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

TWENTY FIRST CAPITAL

39 Avenue Pierre 1er de Serbie

75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Arnaud Percheron

2026.03.26 16:55:30 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV SPIKO SICAV est constitué de 3 compartiments :

- SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND
- SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND
- SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

- SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND créé le 13/10/2025.

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

Compartiment :

SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 30/04/2025, la SICAV SPIKO a procédé à une modification de ses statuts.

Ces modifications, de nature mineure, portent sur les articles suivants :

- Article 6 « Capital Social » : Suppression du capital maximum.
- Article 10 « Forme des actions » : Adaptation de l'inscription des titres.
- Article 22 « Dépositaire » : Rédaction plus générale de l'article relatif au dépositaire. L'identité du dépositaire, ainsi que les informations détaillées le concernant, demeurent précisées dans le prospectus, paragraphe 2 « Acteurs » – Dépositaire, conservateur.
- Article 27 « Modalités d'affectation des Sommes Distribuables » : remplacement de l'expression « jetons de présence » par « rémunération des administrateurs ».

Modification du prospectus le 21/08/2025 :

- Suppression des frais de souscription et de rachat dans tous les compartiments de la SICAV (précédemment fixés à 0,50%) ;
- Réduction du plafond des frais administratifs à 0,10 % dans tous les compartiments de la SICAV (contre 0,50 % auparavant).

Modification du prospectus le 14/10/2025 :

- Création du troisième compartiment de la SICAV dénommé SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND.
- Mise à jour de la période recommandée de placement, la faisant passer de 1 jour à 1 semaine, afin de l'aligner avec la documentation commerciale (DIC) et la méthode de calcul des scénarios de performance.

Commentaire de gestion

Environnement Macroéconomique et Politique Monétaire

L'année 2025 a été caractérisée par la résilience de l'économie américaine et une normalisation monétaire plus tardive qu'en zone euro. La Réserve fédérale (Fed), confrontée à un marché du travail robuste en début d'année, a maintenu une posture restrictive durant tout le premier semestre. Ce n'est qu'à partir de septembre, face aux signes de ralentissement et dans un contexte brouillé par le *shutdown* administratif, que la Fed a amorcé la détente de ses taux directeurs. Ce pivot se reflète dans l'évolution du taux effectif des Fed Funds, qui est passé de 4,33 % en décembre 2024 à 3,64 % à la clôture de l'exercice 2025.

Marché des Changes et Taux Souverains

Sur le marché des changes, l'année a pris à contrepied le consensus qui anticipait un renforcement du billet vert. La parité EUR/USD a progressé de 1,0354 en début d'année pour clôturer à 1,1746. Ce mouvement de dépréciation du dollar s'est opéré de manière continue au premier semestre, avant une phase de stabilisation au second semestre. Sur le marché des Treasury Bills, univers d'investissement du fonds, la courbe des taux a connu une baisse homogène sur sa partie courte. Les rendements à 3 mois et à 1 an ont enregistré un repli identique de 68 points de base (bps) sur l'année, reflétant l'ajustement des anticipations de marché face à la nouvelle trajectoire de la Fed.

Activité et Performance du Fonds

Compte tenu de la contrainte structurelle de maintenir une maturité moyenne pondérée (WAM) inférieure à 60 jours, le levier de la duration a été peu sollicité. L'équipe de gestion s'est attachée à capter des primes de rendement sur des souches spécifiques, en exploitant les micro-distorsions de la courbe et les ajustements techniques du marché souverain.

La performance du fonds :

- **La part USD affiche une performance de +3,95% en 2025.**
- **La part EUR enregistre une performance de -7,75 % en 2025.**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIT STAT TREA BIL ZCP 30-12-25	40 841 676,39	41 000 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 23-10-25	30 866 844,88	31 000 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 04-12-25	29 866 340,00	29 998 060,75
UNIT STAT TREA BIL ZCP 12-02-26	40 827 617,78	
UNIT STAT TREA BIL ZCP 30-09-25	17 361 627,45	17 500 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 23-12-25	16 916 118,61	17 000 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 18-11-25	16 897 279,86	17 000 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 25-11-25	16 896 890,28	16 998 756,18
UNIT STAT TREA BIL ZCP 06-11-25	16 425 115,21	16 500 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 25-09-25	15 922 555,56	16 000 000,00

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN USD

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	164 892,72
. Autres revenus	
Total des revenus	164 892,72
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de TWENTY FIRST CAPITAL.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants : « Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille. La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote. En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet. Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

Conformément au règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie », les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La SICAV utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (*exemples* : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Eléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2025** : 17, dont 11 preneurs de risque,
 - **rémunération totale versée au titre de l'année 2025** : 1 531 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :
1. en fonction des catégories de personnel :
 - o 1 186 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - o 345 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
 2. en fonction de la nature de la rémunération :
 - o 1 358 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - o 173 milliers d'euros de rémunération variable.

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL

39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)	146 205 356,03	45 087 503,71
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	146 205 356,03	45 087 503,71
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	146 205 356,03	45 087 503,71
Créances et comptes d'ajustement actifs		
Comptes financiers	12 214 518,06	4 010 000,41
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	12 214 518,06	4 010 000,41
Total de l'actif I+II	158 419 874,09	49 097 504,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	152 312 048,21	47 663 329,39
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	6 017 523,21	1 387 826,22
Capitaux propres I	158 329 571,42	49 051 155,61
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	158 329 571,42	49 051 155,61
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	90 302,67	46 348,51
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	90 302,67	46 348,51
Total Passifs : I+II+III+IV	158 419 874,09	49 097 504,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances	3 670 822,88	438 279,79
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	164 322,42	
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	230 038,01	56 669,70
Sous-total produits sur opérations financières	4 065 183,31	494 949,49
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-16,68	
Sous-total charges sur opérations financières	-16,68	
Total revenus financiers nets (A)	4 065 166,63	494 949,49
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-280 462,77	-58 382,75
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-280 462,77	-58 382,75
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 784 703,86	436 566,74
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 535 450,00	275 893,23
Sous-total revenus nets I = (C+D)	5 320 153,86	712 459,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	124 583,85	-642,04
Frais de transactions externes et frais de cession	-633,01	
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	123 950,84	-642,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	36 211,95	2 165,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	160 162,79	1 523,51

Compte de résultat au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	190 379,60	187 329,63
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	25 054,79	14 352,22
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	215 434,39	201 681,85
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	321 772,17	472 160,89
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	537 206,56	673 842,74
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K+L)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	6 017 523,21	1 387 826,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice Fed Funds capitalisé (Daily Effective SPIKO SICAV 12 Compounded Federal Funds Rate) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 jour, diminué de l'ensemble des frais facturés au compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action.

En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement.

Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le Fed Funds capitalisé (Daily Effective Compounded Federal Funds Rate).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en USD	49 051 155,61	158 329 571,42
Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR en EUR		
Actif net en EUR	10 289,88	9 492,87
Nombre de titres	10 000,00000	10 000,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1,028987	0,949286
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en USD		
Capitalisation unitaire sur revenu en USD		0,03
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD en USD		
Actif net	49 040 440,76	158 318 433,44
Nombre de titres	47 652 703,74368	147 991 620,31892
Valeur liquidative unitaire	1,029121	1,069779
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Capitalisation unitaire sur revenu	0,01	0,03

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en dollar us.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion. A ces frais peuvent s'ajouter des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Jusqu'au 24/08/2025 :

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	0,30% TTC
P2	Frais de fonctionnement et autres services		0,50 % TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
P5	Commission de surperformance	Néant	Néant

A partir du 25/08/2025 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	0,30% TTC
Frais de fonctionnement et autres services		0,10 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD	Capitalisation	Capitalisation
Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en USD	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	49 051 155,61	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	338 167 025,27	51 537 204,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-233 012 698,55	-3 123 655,83
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 784 703,86	436 566,74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	123 950,84	-642,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	215 434,39	201 681,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	158 329 571,42	49 051 155,61

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	109 682 789,58317	120 240 201,15
Actions rachetées durant l'exercice	-109 682 789,58317	-120 240 201,15
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 000,00000	
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD		
Actions souscrites durant l'exercice	207 043 284,09603	217 926 824,12
Actions rachetées durant l'exercice	-106 704 367,52079	-112 772 497,40
Solde net des souscriptions/rachats	100 338 916,57524	105 154 326,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	147 991 620,31892	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SPIKO US T-BILL ACTION EUR FR001400SBD3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 492,87	10 000,00000	0,949286
SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD FR001400ODM9	Capitalisation	Capitalisation	USD	158 318 433,44	147 991 620,31892	1,069779

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers USD	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers USD	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers USD	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances	146 205,35	146 205,35			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	12 214,52				12 214,52
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		146 205,35			12 214,52

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers USD	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances	146 205,35						
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	12 214,52						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	158 419,87						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers USD	Devise 1 EUR +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes	-0,02				
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	-0,02				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers USD	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances	146 205,36		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	146 205,36		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers USD)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	90 302,67
Total des dettes		90 302,67
Total des créances et des dettes		-90 302,67

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	29,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	280 432,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	5 320 153,86	712 459,97
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	5 320 153,86	712 459,97
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 320 153,86	712 459,97

Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	374,11	40,04
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	374,11	40,04
Sommes distribuables au titre du revenu net	374,11	40,04
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	374,11	40,04
Total	374,11	40,04
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	5 319 779,75	712 419,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 319 779,75	712 419,93
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 319 779,75	712 419,93
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	5 319 779,75	712 419,93
Total	5 319 779,75	712 419,93
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	160 162,79	1 523,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	160 162,79	1 523,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	160 162,79	1 523,51

Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11,24	-0,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11,24	-0,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11,24	-0,19
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	11,24	-0,19
Total	11,24	-0,19
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	160 151,55	1 523,70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	160 151,55	1 523,70
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	160 151,55	1 523,70
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	160 151,55	1 523,70
Total	160 151,55	1 523,70
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en USD

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			146 205 356,03	92,34
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			146 205 356,03	92,34
Services aux collectivités			146 205 356,03	92,34
UNIT STAT TREA BIL ZCP 02-01-26	USD	5 500 000	5 499 481,56	3,47
UNIT STAT TREA BIL ZCP 03-03-26	USD	13 000 000	12 922 292,47	8,16
UNIT STAT TREA BIL ZCP 05-03-26	USD	1 000 000	993 808,80	0,63
UNIT STAT TREA BIL ZCP 10-02-26	USD	3 000 000	2 988 308,24	1,89
UNIT STAT TREA BIL ZCP 12-02-26	USD	41 000 000	40 827 981,37	25,78
UNIT STAT TREA BIL ZCP 12-03-26	USD	5 000 000	4 965 161,32	3,14
UNIT STAT TREA BIL ZCP 17-02-26	USD	23 000 000	22 894 144,86	14,46
UNIT STAT TREA BIL ZCP 17-03-26	USD	25 000 000	24 817 456,75	15,67
UNIT STAT TREA BIL ZCP 20-01-26	USD	5 500 000	5 489 722,51	3,47
UNIT STAT TREA BIL ZCP 22-01-26	USD	2 000 000	1 995 884,12	1,26
UNIT STAT TREA BIL ZCP 24-03-26	USD	20 000 000	19 837 220,47	12,53
UNIT STAT TREA BIL ZCP 31-03-26	USD	3 000 000	2 973 893,56	1,88
Total			146 205 356,03	92,34

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	146 205 356,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	12 214 518,06
Autres passifs (-)	-90 302,67
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	158 329 571,42

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SPIKO US T-BILL ACTION EUR	EUR	10 000,00000	0,949286
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD	USD	147 991 620,31892	1,069779

8. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

ACTION USD ISIN : FR001400ODM9

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : www.twentyfirstcapital.com. Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 14.10.2025

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Le Produit a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice Fed Funds capitalisé (Daily Effective Compounded Federal Funds Rate) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 semaine, diminué de l'ensemble des frais facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Produit peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le Fed Funds capitalisé (Daily Effective Compounded Federal Funds Rate). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (Treasury Bills). Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur

de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Investisseurs visés

Le Produit s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Produit. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 semaine. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de «

U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 CET. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 CET est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.twentyfirstcapital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (1

peut faire l'objet, des dysfonctionnements ou des attaques pouvant l'affecter, ainsi que des changements de la réglementation et les contraintes qui lui sont applicables. Ces risques pourraient affecter momentanément les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit.

Risques liés au portefeuille nécessaire pour sécuriser et transférer les actions prenant la forme de tokens : compte tenu de leur enregistrement en DLT, les actions du Produit prennent la forme de tokens d'un point de vue technique. Ces tokens doivent être sécurisés, et ne peuvent être transférés que via la mise en place d'un portefeuille (wallet) mis en place et opéré sous la responsabilité des investisseurs. Tout élément susceptible d'affecter la validité des informations



semaine). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risques liés au recours à un DLT : le recours à cette technologie de tenue de registre peut présenter des risques résultant notamment de la nature récente de celle-ci, des évolutions dont elle

fournies sur ce wallet, sa sécurité et la confidentialité des moyens d'accès permettant de mobiliser les tokens qui y sont attachés, pourrait affecter les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement pour l'investisseur. Avant d'investir, l'investisseur potentiel est requis de comprendre les implications techniques des actions du Produit qui lui sont proposées, compte tenu de leur inscription en DLT.

Attention au risque de change. Si un Produit d'investissement est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État dans lequel ce Produit est commercialisé, le gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement : 10 000 USD. La période de détention recommandée est de : 1 semaine		
Scénarios		Si vous sortez après 1 semaine
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 USD
	Rendement moyen	-0,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 USD
	Rendement moyen	-0 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 USD
	Rendement moyen	- 0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 010 USD
	Rendement moyen	+0.1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 1 semaine, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez USD 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 02/2021 et 02/2021.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2022 et 06/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 07/2023 et 07/2023.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 semaine *
Coûts totaux	041 USD
Incidence des coûts annuels*	0,4%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.00% avant déduction des coûts. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement USD 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 semaine.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 semaine
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée ne s'applique à ce Produit.	0 USD
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie ne s'applique à ce Produit.	0 USD
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 semaine
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35 USD
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 semaine
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	0 USD

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 semaine

Ce Produit est conçu pour des investissements à très court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 1 semaine. Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 CET. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 CET est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Le compartiment ne prévoit pas de mécanisme de plafonnement ou de suspension des rachats (« gates »), tel que prévu par la réglementation applicable. En conséquence, en cas de demandes de rachat représentant un volume significatif, la Société de Gestion pourra être amenée à céder des actifs dans des conditions de marché défavorables, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les actionnaires peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine. Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.twentyfirstcapital.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.twentyfirstcapital.com. Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Ce document d'informations clés est mis à jour au moins annuellement.

Document d'Information Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

ACTION EUR ISIN : FR001400SBD3

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : www.twentyfirstcapital.com. Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 14.10.2025

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Le Produit a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice Fed Funds capitalisé (Daily Effective Compounded Federal Funds Rate) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 semaine, diminué de l'ensemble des frais facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Produit peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le Fed Funds capitalisé (Daily Effective Compounded Federal Funds Rate). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (Treasury Bills). Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur

de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Investisseurs visés

Le Produit s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Produit. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 semaine. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de « U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 CET. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 CET est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.twentyfirstcapital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (1 semaine). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

peut faire l'objet, des dysfonctionnements ou des attaques pouvant l'affecter, ainsi que des changements de la réglementation et les contraintes qui lui sont applicables. Ces risques pourraient affecter momentanément les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit.

Risques liés au portefeuille nécessaire pour sécuriser et transférer les actions prenant la forme de tokens : compte tenu de leur enregistrement en DLT, les actions du Produit prennent la forme de tokens d'un point de vue technique. Ces tokens doivent être sécurisés, et ne peuvent être transférés que via la mise en place d'un portefeuille (wallet) mis en place et opéré sous la responsabilité des investisseurs. Tout élément susceptible d'affecter la validité des informations

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risques liés au recours à un DLT : le recours à cette technologie de tenue de registre peut présenter des risques résultant notamment de la nature récente de celle-ci, des évolutions dont elle

fournies sur ce wallet, sa sécurité et la confidentialité des moyens d'accès permettant de mobiliser les tokens qui y sont attachés, pourrait affecter les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement pour l'investisseur. Avant d'investir, l'investisseur potentiel est requis de comprendre les implications techniques des actions du Produit qui lui sont proposées, compte tenu de leur inscription en DLT.

Attention au risque de change. Si un Produit d'investissement est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État dans lequel ce Produit est commercialisé, le gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemple d'investissement : 10 000 EUR. La période de détention recommandée est de : 1 semaine		
Scénarios		Si vous sortez après 1 semaine
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 300 EUR
	Rendement moyen	- 7,0 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990EUR
	Rendement moyen	- 0,1 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR
	Rendement moyen	0 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 EUR
	Rendement moyen	+0,8 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 1 semaine, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2024 et 11/2024.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2019 et 11/2019.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 02/2025 et 02/2025.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 semaine
Coûts totaux	40 EUR
Incidence des coûts annuels*	0,4 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.00% avant déduction des coûts. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 semaine.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 semaine
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée ne s'applique à ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie ne s'applique à ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 semaine
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	34 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 semaine
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	0 EUR

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 semaine

Ce Produit est conçu pour des investissements à très court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 1 semaine. Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 CET. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 CET est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Le compartiment ne prévoit pas de mécanisme de plafonnement ou de suspension des rachats (« gates »), tel que prévu par la réglementation applicable. En conséquence, en cas de demandes de rachat représentant un volume significatif, la Société de Gestion pourra être amenée à céder des actifs dans des conditions de marché défavorables, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les actionnaires peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine. Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.twentyfirstcapital.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.twentyfirstcapital.com. Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Ce document d'informations clés est mis à jour au moins annuellement.

Compartiment :

SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

9. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 30/04/2025, la SICAV SPIKO a procédé à une modification de ses statuts.

Ces modifications, de nature mineure, portent sur les articles suivants :

- Article 6 « Capital Social » : Suppression du capital maximum.
- Article 10 « Forme des actions » : Adaptation de l'inscription des titres.
- Article 22 « Dépositaire » : Rédaction plus générale de l'article relatif au dépositaire. L'identité du dépositaire, ainsi que les informations détaillées le concernant, demeurent précisées dans le prospectus, paragraphe 2 « Acteurs » – Dépositaire, conservateur.
- Article 27 « Modalités d'affectation des Sommes Distribuables » : remplacement de l'expression « jetons de présence » par « rémunération des administrateurs ».

Modification du prospectus le 21/08/2025 :

- Suppression des frais de souscription et de rachat dans tous les compartiments de la SICAV (précédemment fixés à 0,50%) ;
- Réduction du plafond des frais administratifs à 0,10 % dans tous les compartiments de la SICAV (contre 0,50 % auparavant).

Modification du prospectus le 14/10/2025 :

- Création du troisième compartiment de la SICAV dénommé SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND.
- Mise à jour de la période recommandée de placement, la faisant passer de 1 jour à 1 semaine, afin de l'aligner avec la documentation commerciale (DIC) et la méthode de calcul des scénarios de performance.

Commentaire de gestion

Environnement Macroéconomique et Politique Monétaire

L'année 2025 a été marquée par une désynchronisation des cycles monétaires et une forte sensibilité des marchés aux aléas politiques.

La Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement au premier semestre avec quatre baisses de taux (janvier, mars, avril, juin). Face à la résilience de l'économie, elle a ensuite opté pour un statu quo monétaire sur l'ensemble du second semestre. À l'inverse, la Réserve fédérale américaine (Fed), contrainte par un marché de l'emploi robuste en début d'année, a dû attendre septembre pour entamer sa détente, dans un contexte de fin d'année brouillé par le *shutdown* administratif.

Ce contexte s'est traduit par une baisse des références monétaires en zone euro : l'indice €STR est ainsi passé de 2,905 % en début d'année à 1,921 % au 31 décembre.

Comportement des Marchés Souverains

Sur le marché de la dette d'État européen, univers d'investissement exclusif du fonds, l'année s'est soldée par un aplatissement de la courbe des taux courts. Sur la courbe française, le rendement à 3 mois s'est détendu de 50 points de base (bps) pour clôturer à 2,10 %, tandis que le 1 an a baissé de 20 bps pour terminer au même niveau. L'année a néanmoins connu des phases de volatilité, notamment en août, où des tensions politiques internes en France ont temporairement écarté les spreads souverains.

Activité et Performance du Fonds

Compte tenu de la contrainte structurelle de maintenir une maturité moyenne pondérée (WAM) inférieure à 60 jours, le levier de la duration a été peu sollicité. L'équipe de gestion s'est attachée à capter des primes de rendement sur des souches spécifiques, en exploitant les micro-distorsions de la courbe et les ajustements techniques du marché souverain. Cette stratégie permet au fonds d'afficher une performance annuelle de 2,05 % en 2025.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRENCH REPUBLIC ZCP 31-12-25	100 551 417,83	101 000 000,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-26	97 735 400,01	
FRENCH REPUBLIC ZCP 18-03-26	76 094 882,20	
FRAN TREA BILL BTF ZCP 12-11-25	37 801 234,18	37 998 809,75
FRENCH REPUBLIC ZCP 26-11-25	35 842 806,79	36 000 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-09-25	32 836 232,44	33 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-04-26	61 582 963,96	
FRENCH REPUBLIC ZCP 06-08-25	29 879 362,39	30 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 15-10-25	26 864 837,13	27 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 20-08-25	25 925 903,83	26 000 000,00

11. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de TWENTY FIRST CAPITAL.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants : « Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille. La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote. En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet. Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

Conformément au règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie », les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La SICAV utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (*exemples* : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Eléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2025** : 17, dont 11 preneurs de risque,
 - **rémunération totale versée au titre de l'année 2025** : 1 531 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :
1. en fonction des catégories de personnel :
 - o 1 186 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - o 345 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
 2. en fonction de la nature de la rémunération :
 - o 1 358 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - o 173 milliers d'euros de rémunération variable.

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL

39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.

12. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	97 735 400,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	97 735 400,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)	328 854 994,38	77 521 192,55
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	328 854 994,38	77 521 192,55
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	426 590 394,38	77 521 192,55
Créances et comptes d'ajustement actifs		
Comptes financiers	135 842 191,95	9 033 531,31
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	135 842 191,95	9 033 531,31
Total de l'actif I+II	562 432 586,33	86 554 723,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	453 277 020,57	82 584 983,73
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	9 288 930,70	1 951 218,20
Capitaux propres I	462 565 951,27	84 536 201,93
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	462 565 951,27	84 536 201,93
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	99 866 635,06	2 018 521,93
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	99 866 635,06	2 018 521,93
Total Passifs : I+II+III+IV	562 432 586,33	86 554 723,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances	3 500 417,06	400 844,13
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	539 178,92	109 333,94
Sous-total produits sur opérations financières	4 039 595,98	510 178,07
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
Sous-total charges sur opérations financières		
Total revenus financiers nets (A)	4 039 595,98	510 178,07
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-554 838,65	-26 475,86
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-554 838,65	-26 475,86
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 484 757,33	483 702,21
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	4 005 463,58	500 092,22
Sous-total revenus nets I = (C+D)	7 490 220,91	983 794,43
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	202 540,16	141 606,57
Frais de transactions externes et frais de cession	-484,81	
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	202 055,35	141 606,57
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	79 111,20	26 139,97
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	281 166,55	167 746,54

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	595 317,86	222 293,30
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	45 241,02	25 671,84
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	640 558,88	247 965,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	876 984,36	551 712,09
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 517 543,24	799 677,23
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K+L)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	9 288 930,70	1 951 218,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'€STR capitalisé (Euro Short Term Rate) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 jour, diminué de l'ensemble des frais facturés au compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action.

En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement.

Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est l'€STR capitalisé (Euro Short Term Rate).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	84 536 201,93	462 565 951,27
Nombre de titres	82 585 091,54350	442 815 687,00235
Valeur liquidative unitaire	1,023625	1,044601
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Capitalisation unitaire sur revenu	0,01	0,01

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor et les billets de trésorerie sont valorisés au prix du Marché sur la base de cours communiqués par différents prestataires de services financiers.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Jusqu'au 24/08/2025

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	0,30% TTC
P2	Frais de fonctionnement et autres services		0,50 % TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
P5	Commission de surperformance	Néant	Néant

A compter du 25/08/2025

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	0,30% TTC
Frais de fonctionnement et autres services		0,10 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	84 536 201,93	0,00
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	855 893 097,15	135 286 413,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-482 190 719,37	-51 623 485,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 484 757,33	483 702,21
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	202 055,35	141 606,57
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	640 558,88	247 965,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	462 565 951,27	84 536 201,93

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	824 883 933,95068	855 893 097,15
Actions rachetées durant l'exercice	-464 653 338,49183	-482 190 719,37
Solde net des souscriptions/rachats	360 230 595,45885	373 702 377,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	442 815 687,00235	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND FR001400ODL1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	462 565 951,27	442 815 687,00235	1,044601

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	97 735,40	97 735,40			
Titres de créances	328 855,00	328 855,00			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	135 842,19				135 842,19
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		426 590,40			135 842,19

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	97 735,40						
Titres de créances	267 197,91	61 657,09					
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	135 842,19						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	500 775,50	61 657,09					

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	97 735,40		
Titres de créances	328 854,99		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	426 590,39		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Achats à règlement différé	99 730 994,18
	Frais de gestion fixe	135 640,88
Total des dettes		99 866 635,06
Total des créances et des dettes		-99 866 635,06

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	554 838,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	7 490 220,91	983 794,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	7 490 220,91	983 794,43
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 490 220,91	983 794,43

Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	7 490 220,91	983 794,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 490 220,91	983 794,43
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 490 220,91	983 794,43
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	7 490 220,91	983 794,43
Total	7 490 220,91	983 794,43
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	281 166,55	167 746,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	281 166,55	167 746,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	281 166,55	167 746,54

Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	281 166,55	167 746,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	281 166,55	167 746,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	281 166,55	167 746,54
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	281 166,55	167 746,54
Total	281 166,55	167 746,54
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			97 735 400,00	21,13
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			97 735 400,00	21,13
Services aux collectivités			97 735 400,00	21,13
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-26	EUR	98 000 000	97 735 400,00	21,13
TITRES DE CRÉANCES			328 854 994,38	71,09
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			328 854 994,38	71,09
Services aux collectivités			292 424 186,60	63,21
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-02-26	EUR	29 000 000	28 921 680,09	6,25
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-03-26	EUR	40 000 000	39 860 984,82	8,62
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-04-26	EUR	62 000 000	61 657 094,07	13,33
FRENCH REPUBLIC ZCP 11-02-26	EUR	4 000 000	3 990 796,23	0,86
FRENCH REPUBLIC ZCP 11-03-26	EUR	30 000 000	29 881 730,60	6,46
FRENCH REPUBLIC ZCP 18-03-26	EUR	76 500 000	76 174 034,38	16,46
FRENCH REPUBLIC ZCP 21-01-26	EUR	39 000 000	38 957 103,90	8,42
FRENCH REPUBLIC ZCP 28-01-26	EUR	13 000 000	12 980 762,51	2,81
Services financiers diversifiés			36 430 807,78	7,88
BON DU TRESOR ZCP 04-02-26	EUR	36 500 000	36 430 807,78	7,88
Total			426 590 394,38	92,22

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	426 590 394,38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	135 842 191,95
Autres passifs (-)	-99 866 635,06
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	462 565 951,27

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND	EUR	442 815 687,00235	1,044601

13. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

ACTION EUR ISIN : FR001400ODL1

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : www.twentyfirstcapital.com. Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 14.10.2025

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Le Produit a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'€STR capitalisé (Euro Short Term Rate) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 semaine, diminué de l'ensemble des frais facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Produit peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est l'€STR capitalisé (Euro Short Term Rate). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par les gouvernements de la zone Euro. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par les gouvernements de la zone Euro. Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des

performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Investisseurs visés

Le Produit s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Produit. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 semaine. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de «

U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 CET. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 CET est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.twentyfirstcapital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Risques liés au recours à un DLT : le recours à cette technologie de tenue de registre peut présenter des risques résultant notamment de la nature récente de celle-ci, des évolutions dont elle peut faire l'objet, des dysfonctionnements ou des attaques pouvant l'affecter, ainsi que des changements de la réglementation et les contraintes qui lui sont applicables. Ces risques pourraient affecter momentanément les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit.

Risques liés au portefeuille nécessaire pour sécuriser et transférer les actions prenant la forme de tokens : compte tenu de leur enregistrement en DLT, les



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (1 semaine). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

actions du Produit prennent la forme de tokens d'un point de vue technique. Ces tokens doivent être sécurisés, et ne peuvent être transférés que via la mise en place d'un portefeuille (wallet) mis en place et opéré sous la responsabilité des investisseurs. Tout élément susceptible d'affecter la validité des informations fournies sur ce wallet, sa sécurité et la confidentialité des moyens d'accès permettant de mobiliser les tokens qui y sont attachés, pourrait affecter les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement pour l'investisseur. Avant d'investir, l'investisseur potentiel est requis de comprendre les implications techniques des actions du Produit qui lui sont proposées, compte tenu de leur inscription en DLT.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Investissement : 10 000 EUR. La période de détention recommandée est de : 1 semaine		
Scénarios		Si vous sortez après 1 semaine
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	9 990 EUR - 0,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	10 000 EUR 0 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	10 000 EUR 0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	10 010 EUR + 0,1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 1 semaine, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 05/2022 et 05/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 12/2016 et 12/2016.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 10/2023 et 10/2023.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 semaine
Coûts totaux	22 EUR
Incidence des coûts annuels*	0,2%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.00% avant déduction des coûts. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 semaine.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 semaine
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée ne s'applique à ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie ne s'applique à ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		Si vous sortez après 1 semaine
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	16 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 semaine
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	0 EUR

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 semaine

Ce Produit est conçu pour des investissements à très court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 1 semaine. Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 CET. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 CET est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Le compartiment ne prévoit pas de mécanisme de plafonnement ou de suspension des rachats (« gates »), tel que prévu par la réglementation applicable. En conséquence, en cas de demandes de rachat représentant un volume significatif, la Société de Gestion pourra être amenée à céder des actifs dans des conditions de marché défavorables, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les actionnaires peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine. Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.twentyfirstcapital.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.twentyfirstcapital.com. Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Ce document d'informations clés est mis à jour au moins annuellement.

Compartiment :

SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND

14. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- Constitution du fonds le 24/10/2025.

Environnement Macroéconomique et Politique Monétaire

Au Royaume-Uni, l'année 2025 a été marquée par la poursuite régulière de la normalisation monétaire. Contrairement à la zone euro (cycle en deux temps) ou aux États-Unis (démarrage tardif), la Banque d'Angleterre (BoE) a maintenu un rythme constant dans son cycle d'assouplissement entamé l'année précédente. L'institution a procédé à quatre baisses de taux directeurs au cours de l'année (février, mai, août et décembre). Cette politique s'est traduite par une baisse de 100 points de base du taux directeur britannique (Bank Rate), ramené de 4,75 % en début d'année à 3,75 % au 31 décembre.

Marché des Changes

Sur le marché des changes, la dynamique annuelle montre un renforcement de la monnaie unique face à la devise britannique. Le taux de change EUR/GBP a progressé de 0,82746 au 31 décembre 2024 à 0,87172 en fin d'année 2025. Cette appréciation de l'Euro s'est matérialisée principalement au premier semestre, avant que la parité ne se stabilise durant la seconde partie de l'année. Sur la période spécifique d'existence du fonds (lancement le 24 octobre avec un spot à 0,87359), la paire de devises a évolué dans une fourchette étroite, terminant l'année quasi stable.

Activité et Performance du Fonds

Le fonds a été lancé le 24 octobre 2025, dans un environnement de marché caractérisé par la baisse des taux courts britanniques. Compte tenu de la contrainte structurelle de maintenir une maturité moyenne pondérée (WAM) inférieure à 60 jours, le levier de la duration a été peu sollicité.

Depuis sa création le 24 octobre 2025 jusqu'à la clôture de l'exercice :

- La part GBP affiche une performance de +0,52%.
- La part EUR enregistre une performance de +0,46%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HIS MAJE S TREA ZCP 16-03-26	643 346,82	
HIS MAJE S TREA ZCP 22-12-25	308 646,70	310 000,00
UNIT KING TREA BIL ZCP 24-11-25	199 412,91	200 000,00
UNIT KING OF GRE A ZCP 29-12-25	199 400,38	200 000,00
HIS MAJE S TREA ZCP 01-12-25	199 263,11	200 000,00
HIS MAJE S TREA ZCP 23-03-26	381 413,70	
HIS MAJE S TREA ZCP 02-02-26	377 249,06	
HIS MAJE S TREA ZCP 09-03-26	208 502,21	
HIS MAJE S TREA ZCP 23-02-26	198 264,24	
HIS MAJE S TREA ZCP 05-01-26	99 260,68	

16. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN GBP

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de TWENTY FIRST CAPITAL.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants : « Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille. La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote. En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet. Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

Conformément au règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie », les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La SICAV utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (*exemples* : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Eléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2025** : 17, dont 11 preneurs de risque,
 - **rémunération totale versée au titre de l'année 2025** : 1 531 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :
1. en fonction des catégories de personnel :
 - o 1 186 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - o 345 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
 2. en fonction de la nature de la rémunération :
 - o 1 358 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - o 173 milliers d'euros de rémunération variable.

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL

39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.

17. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en GBP	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	2 112 026,89
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 112 026,89
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	2 112 026,89
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	239 160,87
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	239 160,87
Total de l'actif I+II	2 351 187,76

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en GBP	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	2 338 973,16
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	12 214,60
Capitaux propres I	2 351 187,76
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	2 351 187,76
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	
Total Passifs : I+II+III+IV	2 351 187,76

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en GBP	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	3 276,90
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	603,00
Sous-total produits sur opérations financières	3 879,90
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	3 879,90
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-0,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	-279,23
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-279,95
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 599,95
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 598,71
Sous-total revenus nets I = (C+D)	5 198,66
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 348,12
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-1 348,12
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 622,45
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-2 970,57

Compte de résultat au 31/12/2025 en GBP	31/12/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 059,21
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 059,21
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 927,30
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	9 986,51
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K+L)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	12 214,60

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice SONIA capitalisé (SONIA Compounded Index) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 semaine, diminué de l'ensemble des frais facturés au compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action.

En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement.

Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le SONIA capitalisé (SONIA Compounded Index).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2025
Actif net Global en GBP	2 351 187,76
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR en EUR	
Actif net en EUR	1 004 576,93
Nombre de titres	1 000 000,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1,004576
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en GBP	
Capitalisation unitaire sur revenu en GBP	
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP en GBP	
Actif net	1 474 001,23
Nombre de titres	1 466 321,55701
Valeur liquidative unitaire	1,005237
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Capitalisation unitaire sur revenu	

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en livre sterling.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 2 mois et 8 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Le 31 décembre 2025, les bons du trésor sont valorisés avec des prix calculés sur base de données de marché représentatives à la date de référence.

Du 24 octobre au 30 décembre 2025, les bons du trésor d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois ont été évalués selon la méthode linéaire.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion. A ces frais peuvent s'ajouter des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	0,30% TTC
P2	Frais de fonctionnement et autres services		0,10 % TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
P5	Commission de surperformance	Néant	Néant

Seules les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP	Capitalisation	Capitalisation
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en GBP	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 579 086,08
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 236 209,36
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 599,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 348,12
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 059,21
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 351 187,76

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2 335 627,20703	2 041 534,08
Actions rachetées durant l'exercice	-1 335 627,20703	-1 168 884,08
Solde net des souscriptions/rachats	1 000 000,00000	872 650,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 000 000,00000	
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP		
Actions souscrites durant l'exercice	1 533 417,69684	1 537 552,00
Actions rachetées durant l'exercice	-67 096,13983	-67 325,28
Solde net des souscriptions/rachats	1 466 321,55701	1 470 226,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 466 321,55701	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR FR0014012MO5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 004 576,93	1 000 000,00000	1,004576
SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP FR0014012MN7	Capitalisation	Capitalisation	GBP	1 474 001,23	1 466 321,55701	1,005237

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers GBP	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers GBP	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers GBP	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances	2 112,03	2 112,03			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	239,16				239,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		2 112,03			239,16

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers GBP	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances	2 112,03						
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	239,16						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	2 351,19						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers GBP	Devise 1 EUR +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif Dépôts Actions et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Créances Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Dettes Comptes financiers Hors-bilan Devises à recevoir Devises à livrer Futures options swaps Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers GBP	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits	2 112,03		
Solde net	2 112,03		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers GBP)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
Total des dettes		
Total des créances et des dettes		

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	60,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	-60,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	-0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	5 198,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	5 198,66
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 198,66

Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	1 928,49
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 928,49
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 928,49
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 928,49
Total	1 928,49
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	3 270,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 270,17
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 270,17
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	3 270,17
Total	3 270,17
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 970,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-2 970,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	-2 970,57

Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 114,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 114,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 114,63
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 114,63
Total	-1 114,63
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 855,94
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 855,94
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 855,94
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 855,94
Total	-1 855,94
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en GBP

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			2 112 026,89	89,83
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 112 026,89	89,83
Services aux collectivités			2 112 026,89	89,83
HIS MAJE S TREA ZCP 02-02-26	GBP	380 000	378 699,70	16,11
HIS MAJE S TREA ZCP 05-01-26	GBP	100 000	99 958,10	4,25
HIS MAJE S TREA ZCP 09-03-26	GBP	210 000	208 517,56	8,87
HIS MAJE S TREA ZCP 16-02-26	GBP	100 000	99 514,00	4,23
HIS MAJE S TREA ZCP 16-03-26	GBP	650 000	644 935,82	27,43
HIS MAJE S TREA ZCP 19-01-26	GBP	100 000	99 804,64	4,24
HIS MAJE S TREA ZCP 23-02-26	GBP	200 000	198 877,95	8,46
HIS MAJE S TREA ZCP 23-03-26	GBP	385 000	381 719,12	16,24
Total			2 112 026,89	89,83

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 112 026,89
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	239 160,87
Autres passifs (-)	
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	2 351 187,76

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR	EUR	1 000 000,00000	1,004576
Action SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND GBP	GBP	1 466 321,55701	1,005237

18. ANNEXE(S)

Document d'Information Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

ACTION GBP ISIN : FR0014012MN7

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : www.twentyfirstcapital.com. Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 14.10.2025

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Le Produit a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice SONIA capitalisé (SONIA Compounded Index) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 semaine, diminué de l'ensemble des frais facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Produit peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le SONIA capitalisé (SONIA Compounded Index). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par le gouvernement du Royaume-Uni. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par le gouvernement du Royaume-Uni. Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des

performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Investisseurs visés

Le Produit s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Produit. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 semaine. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de « U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 Heure de Paris. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 Heure de Paris est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.twentyfirstcapital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (1

peut faire l'objet, des dysfonctionnements ou des attaques pouvant l'affecter, ainsi que des changements de la réglementation et les contraintes qui lui sont applicables. Ces risques pourraient affecter momentanément les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit.

Risques liés au portefeuille nécessaire pour sécuriser et transférer les actions prenant la forme de tokens : compte tenu de leur enregistrement en DLT, les actions du Produit prennent la forme de tokens d'un point de vue technique. Ces tokens doivent être sécurisés, et ne peuvent être transférés que via la mise en place d'un portefeuille (wallet) mis en place et opéré sous la responsabilité des



semaine). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risques liés au recours à un DLT : le recours à cette technologie de tenue de registre peut présenter des risques résultant notamment de la nature récente de celle-ci, des évolutions dont elle

investisseurs. Tout élément susceptible d'affecter la validité des informations fournies sur ce wallet, sa sécurité et la confidentialité des moyens d'accès permettant de mobiliser les tokens qui y sont attachés, pourrait affecter les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement pour l'investisseur. Avant d'investir, l'investisseur potentiel est requis de comprendre les implications techniques des actions du Produit qui lui sont proposées, compte tenu de leur inscription en DLT.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemple d'investissement : 10 000 GBP. La période de détention recommandée est de : 1 semaine		
Scénarios		Si vous sortez après 1 semaine
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 999 GBP
	Rendement moyen	-0,01 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 999 GBP
	Rendement moyen	- 0,01 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 GBP
	Rendement moyen	0,00 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 009 GBP
	Rendement moyen	+0,09 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 1 semaine, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez GBP 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2021 et 11/2021.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 08/2018 et 08/2018.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 12/2023 et 12/2023.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 GBP sont investis.

	Si vous sortez après 1 semaine
Coûts totaux	46 GBP
Incidence des coûts annuels*	0,46%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,46 % avant déduction des coûts et de 0,00 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement GBP 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 semaine.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 semaine
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée ne s'applique à ce Produit.	0 GBP
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie ne s'applique à ce Produit.	0 GBP
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 semaine
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,40% au maximum de la valeur de votre investissement par an.	40 GBP
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 GBP
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 semaine
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	0 GBP

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 semaine

Ce Produit est conçu pour des investissements à très court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 1 semaine. Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 Heure de Paris. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 Heure de Paris est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Le compartiment ne prévoit pas de mécanisme de plafonnement ou de suspension des rachats (« gates »), tel que prévu par la réglementation applicable. En conséquence, en cas de demandes de rachat représentant un volume significatif, la Société de Gestion pourra être amenée à céder des actifs dans des conditions de marché défavorables, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les actionnaires peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine. Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.twentyfirstcapital.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.twentyfirstcapital.com. Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Ce document d'informations clés est mis à jour au moins annuellement.

Document d'Information Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

ACTION EUR ISIN : FR0014012MOS

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : www.twentyfirstcapital.com. Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPIKO UK T-BILLS MONEY MARKET FUND est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 14.10.2025

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Le Produit a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice SONIA capitalisé (SONIA Compounded Index) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 semaine, diminué de l'ensemble des frais facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Produit peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le SONIA capitalisé (SONIA Compounded Index). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par le gouvernement du Royaume-Uni. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par le gouvernement du Royaume-Uni. Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des

performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Investisseurs visés

Le Produit s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Produit. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 semaine. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de « U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 Heure de Paris. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 Heure de Paris est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.twentyfirstcapital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (1

peut faire l'objet, des dysfonctionnements ou des attaques pouvant l'affecter, ainsi que des changements de la réglementation et les contraintes qui lui sont applicables. Ces risques pourraient affecter momentanément les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit.

Risques liés au portefeuille nécessaire pour sécuriser et transférer les actions prenant la forme de tokens : compte tenu de leur enregistrement en DLT, les actions du Produit prennent la forme de tokens d'un point de vue technique. Ces tokens doivent être sécurisés, et ne peuvent être transférés que via la mise en place d'un portefeuille (wallet) mis en place et opéré sous la responsabilité des



semaine). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risques liés au recours à un DLT : le recours à cette technologie de tenue de registre peut présenter des risques résultant notamment de la nature récente de celle-ci, des évolutions dont elle

investisseurs. Tout élément susceptible d'affecter la validité des informations fournies sur ce wallet, sa sécurité et la confidentialité des moyens d'accès permettant de mobiliser les tokens qui y sont attachés, pourrait affecter les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Produit et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement pour l'investisseur. Avant d'investir, l'investisseur potentiel est requis de comprendre les implications techniques des actions du Produit qui lui sont proposées, compte tenu de leur inscription en DLT.

Attention au risque de change. Si un Produit d'investissement est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État dans lequel ce Produit est commercialisé, le gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemple d'investissement : 10 000 EUR. La période de détention recommandée est de : 1 semaine		
Scénarios		Si vous sortez après 1 semaine
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 786 EUR
	Rendement moyen	-2,14 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 885 EUR
	Rendement moyen	- 1,15 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 002 EUR
	Rendement moyen	+ 0,02 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 112 EUR
	Rendement moyen	+1,12 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 1 semaine, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 01/2017 et 01/2017.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 04/2024 et 04/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 01/2021 et 01/2021.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 semaine
Coûts totaux	46 EUR
Incidence des coûts annuels*	0,46%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.48% avant déduction des coûts et de 0.02% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 semaine.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 semaine
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée ne s'applique à ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie ne s'applique à ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 semaine
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,40% au maximum de la valeur de votre investissement par an.	40 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 semaine
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	0 EUR

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 semaine

Ce Produit est conçu pour des investissements à très court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 1 semaine. Les demandes de souscription, exprimées en montant, et de rachat, exprimées en nombre d'actions, sont centralisées par la Société de Gestion au plus tard à 10h30 Heure de Paris. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps. Les souscriptions et les rachats portent sur des actions à inscrire au nominatif au sein des DLT proposés. La centralisation des ordres qui parviennent après 10h30 Heure de Paris est reportée au jour ouvré suivant. En cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation des ordres des souscriptions et des rachats et l'établissement de la valeur liquidative ont lieu le jour ouvré suivant.

Le compartiment ne prévoit pas de mécanisme de plafonnement ou de suspension des rachats (« gates »), tel que prévu par la réglementation applicable. En conséquence, en cas de demandes de rachat représentant un volume significatif, la Société de Gestion pourra être amenée à céder des actifs dans des conditions de marché défavorables, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les actionnaires peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine. Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.twentyfirstcapital.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.twentyfirstcapital.com. Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Ce document d'informations clés est mis à jour au moins annuellement.